

Nous avons raison de croire que le programme de sensibilisation aux affaires consulaires a connu un certain succès. Le nombre total de cas de personnes en difficulté ou en détresse (difficulté financière, indigence, détention, hospitalisation, décès) est passé de 5 528 en 1976 à 4 071 en 1980, une baisse de plus de 26%. Des chiffres préliminaires indiquent que le nombre de personnes qui se sont rendues dans des pays autres que les États-Unis a peu fluctué entre 1976 et 1980, alors que le nombre de personnes qui se sont rendues aux États-Unis a augmenté d'environ 2½%.

On peut également affirmer qu'un autre volet du succès du programme de sensibilisation aux affaires consulaires a été le recours croissant aux services courants offerts par les postes consulaires à l'étranger. Le nombre de ces services est passé de 494 472, en 1976, à 602 991 en 1980, une hausse de près de 22%.

Problèmes

Le programme de sensibilisation aux affaires consulaires est un programme bien conçu de prévention qu'il conviendrait de conserver et, si possible, d'améliorer. On pourrait, par exemple, inciter fortement le secteur privé à s'engager plus activement à fournir des services supplémentaires aux voyageurs, notamment une police d'assurance qui garantit à ceux-ci l'aide et les services dont ils ont besoin en cas d'accident ou de contretemps, et une compensation advenant toute perte financière. Au nombre des conseils à donner au public, il importe de préciser les services non dispensés par les postes consulaires que les sociétés d'assurance et les agences de voyage sont en mesure de fournir à l'étranger.

Pour assurer le succès continu du programme de sensibilisation aux affaires consulaires, il conviendrait de poursuivre en permanence les activités d'information du public par le truchement des médias. Des efforts dynamiques et continus dans ce sens ne peuvent que produire des résultats. La tâche ne devrait pas présenter de difficultés particulières puisque le travail consulaire touche à la vie des individus et que le côté humain a toujours l'heur de plaire aux médias.

Comme les comptes rendus des médias sur les cas consulaires sont rarement présentés de façon objective, le Ministère devrait saisir chaque occasion de fournir des précisions. Pour assurer l'uniformité de l'information, il conviendrait que ce soit le Service de presse qui donne, dans la mesure du possible, les séances d'information sur les affaires consulaires. Advenant qu'un journaliste ne rédige pas l'article en fonction de l'information obtenue du Ministère, ou qu'un rédacteur ne publie pas l'article du journaliste, le Ministère pourrait faire passer son message en adressant une lettre à l'éditeur.

Le Ministère ne devrait négliger aucune occasion d'atteindre un public aussi vaste que possible en invitant les agents du Ministère qui ont l'expérience des affaires consulaires à se prêter à des interviews radiophoniques. Il est facile à organiser une telle activité dans une